

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.

M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.

Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.

VOEU LUXFER PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE FRANCE INSOUMISE

Rapporteur : Madame Marianne MAXIMI

Située sur la commune de Gerzat, en territoire métropolitain, l'usine LUXFER est un outil industriel de pointe, aux résultats excellents. Elle est dotée d'un savoir-faire unique au monde dans le domaine de l'aluminium, et fournit notamment des bouteilles de gaz en très haute qualité pour le marché du médical et de la sécurité, qui équipent notamment les ambulances et les pompiers. L'État français constitue indirectement un de ces principaux clients. Or depuis 14 mois, cette usine est à l'arrêt, vouée à la fermeture. 136 emplois hautement qualifiés sont supprimés et les salariés licenciés, sans parler des emplois induits, ni de la vie de ces familles.

Cette usine est aujourd'hui menacée de destruction.

Une opération à la légalité contestable qui exempterait la direction de LUXFER de ses obligations de revitalisation. Elle condamnerait tous les espoirs des salarié.es, qui pourtant se battent sans relâche pour trouver des solutions pour retrouver leurs emplois, leur usine, et mettre en œuvre leur savoir-faire reconnu.

Depuis 3 semaines donc, ils occupent jour et nuit le site pour que leurs machines ne soient pas détruites. Une destruction à haut-risque écologique d'ailleurs, car l'usine est bordée par le Bédard, et ses installations auraient dû faire l'objet d'un suivi permanent pour éviter toute pollution. Les salarié.es attendent toujours l'évaluation d'une mise en sécurité qui est devenue plus qu'urgente.

Enfin les délégués de LUXFER viennent d'apprendre que leur licenciement a été autorisé par la ministre du travail. Une autorisation donnée par l'État au mépris des arguments évidents développés par les élus et l'inspection du travail, dont la légalité sera contestée devant le tribunal administratif.

Sur tout cela, le soutien institutionnel de l'État qui a déjà failli à sa mission en autorisant les licenciements et surtout des collectivités peut être décisif.

VOEU :

Les salarié.es de LUXFER se battent pour leurs emplois, depuis 400 jours maintenant. Mais c'est pour la vitalité économique de la Métropole qu'ils se battent, et sa capacité à maintenir des activités industrielles de pointe.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand se joint aux revendications portées par les salarié.es pour que tous les moyens soient urgemment mis en œuvre pour la défense de l'excellence industrielle métropolitaine sur le site de Gerzat et pour que la Métropole se donne les moyens de favoriser et de soutenir avec détermination toute reprise de site.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

28 FEV. 2020

Le Maire,

Olivier BIANCHI

